



Mégots

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 25 mars 2007

Y a-t-il une réglementation concernant les mégots. Peut-on les jeter nimporte ou ? Par exemple dans les parties collectives d'un lieu d'habitation, dans la rue, sur un parking, par la fenêtre ?

Réponse :

- Le mégot fait partie des détritrus que la loi ne permet pas de jeter sur la voie publique.
- Ce sont des arrêtés municipaux qui d'ordinaire réglementent cette pratique. Dans les lieux privés, ce sera l'affaire du règlement intérieur.